

Leçon 5

III. EXTERMINATION DES JUIFS DÉCRÉTÉE (3, 4)

A. Haman s'entretient avec le roi (chapitre 3)

3.1 L'expression « après ces choses » fait allusion à un intervalle de cinq ans entre les chapitres 2 et 3. Le dernier personnage important dans le drame d'Esther entre en scène au verset 1, Haman, fils d'Hammedatha. L'on ignore pourquoi Assuérus le promut, mais la suite de l'histoire démontre clairement que la décision du roi fut inspirée par Satan. Haman était un Agaguite, un descendant des rois Amalécites, Agag étant un titre royal. L'Éternel avait déclaré une guerre perpétuelle à Amalec (Ex 17.8-16). Le livre d'Esther rapporte la dernière bataille historique de cette guerre (cf. aussi 1 Sam 15.32 ; 30.1-10 ; 1 Ch 4.43).

3.2-6 Par ordre du roi, tous les serviteurs du roi devaient fléchir le genou devant Haman en tant que deuxième personnage du royaume. Cependant Mardochée refusa de se prosterner devant un simple homme et, surtout devant un Amalécite. Chez lui la crainte de Dieu bannissait toute crainte de l'homme ! La loi de Moïse n'interdisait pas de manifester du respect à l'égard de ceux qui sont élevés en autorité, mais défendait d'adorer quiconque hormis Dieu.

Or, les monarques orientaux exigeaient souvent l'adoration de leurs sujets. En rapportant le refus de Mardochée, les serviteurs du roi cherchaient à gagner la faveur d'Haman. Ce dernier étant un homme très égocentrique, le manque flagrant de respect à son égard de la part de Mardochée le mit hors de lui. Au lieu de punir uniquement Mardochée, il conçut un plan pour détruire tous les Juifs du royaume !

3.7-11 Haman commença par jeter le sort pour décider de la date de l'extermination massive du peuple juif. Par une apparente coïncidence, la date indiquée était tardive de presque une année. Comme quelqu'un l'a fait remarquer : « Même la superstition était enchaînée aux roues du char divin. » En effet, Dieu dirigea les événements afin de laisser assez de temps pour contrecarrer le plan d'Haman. « On jette le sort dans le pan de la robe, mais toute décision vient de l'Éternel » (Pr 16. 33).

Ensuite Haman se rendit auprès du roi muni d'un rapport incendiaire présentant les Juifs comme un véritable danger pour le royaume. Il encouragea le roi à rédiger un ordre (édit), ordonnant leur extermination. Selon la loi des Mèdes et des Perses, une fois publié, ce décret ne pourrait jamais être ni modifié ni révoqué. Comme encouragement supplémentaire, Haman offrit de payer dix mille talents d'argent au trésor royal, grandement réduit à ce moment-là par les pertes du roi en Grèce. Assuérus scella le décret de mort en remettant son anneau à Haman, sacrifiant ainsi des milliers d'hommes, de femmes, et d'enfants sur l'autel de l'orgueil d'Haman. Le v. 11 pourrait signifier que l'argent dérobé aux massacrés appartiendrait à Haman.

3.12-15 Des copies de l'ordre d'exécution furent envoyées avec grand soin dans tout le royaume, fixant le massacre au treizième jour du douzième mois. Au palais, Assuérus et Haman s'assirent pour boire, tandis que dans la ville la perplexité était grande.

Commentaire d'Irving : « La dernière phrase du chapitre 3 est fort significative : « La ville de Suse était

dans la consternation ». Non seulement les Juifs, mais même les non-Juifs réagirent face à cet exemple flagrant de despotisme brutal. Les masses ont quelquefois tort, mais pas toujours. Voici une situation où un roi et son premier ministre, malgré leur pouvoir, sont une minorité totalement dans l'erreur. Cependant tous les hommes, les nations comme les individus, doivent tenir compte de l'Autorité suprême, à savoir Dieu. Le décret du roi fut promulgué et publié partout, mais le dernier mot appartiendrait au Roi des rois. »

B. Mardochée s'entretient avec la reine (chapitre 4)

4.1-3 Lorsque la nouvelle se répandit dans tout le pays, la population juive fut abasourdie. Quand le mal règne, la tristesse l'accompagne toujours. En tenue de deuil, Mardochée parcourut la ville en se lamentant. Seulement, il s'arrêta devant le palais du roi, car il était interdit sous peine de mort d'y pénétrer en tenue de deuil. Mardochée savait qu'il était la cible principale de la haine d'Haman et que, sans le vouloir, il avait provoqué lui-même le sombre destin qui menaçait sa nation.

4.4-9 La coutume interdisait à Esther de quitter le palais, aussi envoya-t-elle un serviteur prendre des vêtements pour Mardochée afin qu'il ne soit plus vu revêtu d'un sac en présence du roi et ne perde pas la vie. Mais Mardochée refusa de dissimuler son angoisse. Quand Hathac, le serviteur personnel d'Esther, essaya de découvrir pourquoi il continuait à porter le deuil, Mardochée lui raconta toute l'histoire. Une copie de l'édit publié fut remise à la reine avec l'ordre de se servir de sa fonction pour intercéder en faveur de son peuple.

4.10-12 Esther répondit à Mardochée en lui rappelant qu'apparaître devant le roi sans y avoir été convié était une offense capitale, à moins qu'il n'épargne la vie de l'intrus en lui tendant le sceptre d'or. En outre, elle lui fit part d'un autre problème qui rendait cette démarche encore plus dangereuse : elle n'avait pas été appelée auprès du roi Assuérus depuis trente jours, fait indiquant qu'elle avait pu peut-être lui déplaire.

4.13-14 La réponse de Mardochée au raisonnement d'Esther était fort à propos, car tout en étant reine, elle n'échapperait pas quand les autres Juifs seraient exterminés. Si elle refusait d'agir maintenant, quelqu'un d'autre viendrait pour délivrer son peuple, mais elle serait éliminée. Cette occasion de sauver son peuple était peut-être la raison même pour laquelle elle avait pu accéder au trône.

Les paroles du v. 14 devraient demeurer un défi pour chacun de nous : « Et qui sait si ce n'est pas pour un temps comme celui-ci que tu es parvenue à la royauté ? » Très peu d'entre nous se trouveront dans une situation semblable à celle d'Esther, mais chaque croyant a un rôle essentiel à jouer dans le déroulement du plan de Dieu.

4.15-17 Ayant pris sa décision, Esther demanda à tous les Juifs de jeûner avec elle pendant trois jours. Alors elle se rendrait auprès du roi.

Matthew Poole commente les paroles célèbres et héroïques d'Esther : « Si je dois périr, je périrai » : « Compte tenu des termes de cette loi, de l'incertitude liée à la réaction du roi et de sa sévérité à l'égard de la reine Vasthi, je cours de toute évidence un grand danger. Néanmoins, plutôt que de négliger mon devoir à l'égard de Dieu et de son peuple, je me rendrai auprès du roi en m'en remettant résolument et avec joie à la providence divine afin qu'elle assure ma protection et m'accorde le succès. »

Dans des circonstances à la fois difficiles et éprouvantes le chrétien ne devrait pas faire preuve d'une

attitude fataliste, mais optimiste, surtout quand il s'agit de s'approcher du trône céleste pour obtenir grâce et secours dans le besoin. Nous pouvons avec audace et confiance nous approcher de Dieu, car le sceptre du pardon de Dieu, a été tendu vers nous au Calvaire. « Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce pour être secourus dans nos besoins » (Hé 4.16).